



Spécial Traitement des Déchets

EDITORIAL

Communes de
Bonrepos-sur-Aussonnelle
Bragayrac
Empeaux
Sabonnères
Sauguède
Saint-Thomas

Sommaire

LE CONTEXTE

- La collecte et le traitement de vos ordures ménagères
- Le tri sélectif
- La déchetterie de Saint Lys
- Enlèvement d'encombrants

POURQUOI VOS IMPÔTS SONT GASPILLES

PROPOSER DE NOUVELLES SOLUTIONS

FOCUS SUR LE TRI SELECTIF

COMMENT TRIER ?

Des réunions publiques d'information ont été réalisées sur toutes les communes. Nous espérons que ce bulletin vous permettra de mieux appréhender la gestion de nos déchets et leurs impacts en terme de coût.

La consommation reste nécessaire à notre économie mais elle produit énormément de résidus: **ACHETEZ MALIN ET TRIEZ MIEUX!**

Vos tenir informés :
- par une communication de proximité
- pour vous sensibiliser
- afin de progresser

Vos Ordures Ménagères
↓
Comment ne plus mettre vos impôts à la poubelle !
↓
Agissons ensemble

Pour que les nouveautés soient comprises de tous, nous vous invitons à venir rencontrer les élus dans la salle des fêtes communale à la date de votre choix :

Bonrepos/Aussonnelle :	Mardi 15 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Daniel Gasc
Sabonnères :	Lundi 21 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Michel Valette
Saint Thomas :	Mardi 22 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Guilhaum Gurotes
Bragayrac :	Jeudi 24 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Christophe Couchaux
Empeaux :	Lundi 28 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Robert Cassagne
Sauguède :	Mercredi 30 septembre 2009 à 20h00 Le Maire, Catherine Ortéga

Un moment de convivialité clôturera chaque réunion publique.
Comptant vivement sur votre participation.

Le Président de la CCRCSA et ses élus.
Robert CASSAGNE

Complément Environnement de la CCRCSA
Ne pas adhérer aux règles de tri de vos déchets va à l'encontre de toute logique écologique ET économique

La collecte et les traitements de ces déchets impactent largement les finances de votre collectivité (30% du budget de la CCRCSA).

La recherche de solutions afin de limiter les coûts est une réelle préoccupation de vos élus qui ne souhaitent pas vous réclamer toujours plus d'argent grâce à l'impôt.

Malheureusement, il faut constater que nous sommes loin d'être les champions du bon traitement des déchets.

Alors préparons nous, mais... tous ensemble, à faire des efforts sur ce sujet. Évitions la démesure et le renfort permanent des services de collecte et traitement des déchets qui, si chacun n'y prend pas garde, finiront pas coûter à tous.

Les commissions
de l'Environnement
et de la
Communication

Adresse : Mairie de Sauguède
31470 Sauguède
Contact : Marianne Vidal
Tél. 05.61.76.73.98
Fax. 05.61.76.73.98
Email : ccrca@wanadoo.fr

SPECIAL TRAITEMENT DES DECHETS

LE CONTEXTE

Votre commune a délégué sa compétence gestion des déchets à la **Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savés et de l'Aussonnelle (CCRCSA)**.

La CCRCSA met à votre disposition un ensemble de services pour traiter au mieux la gestion de nos déchets dans le respect de l'environnement.

Ces services sont :

1. La collecte et le traitement des ordures ménagères,
2. La collecte et le traitement du tri sélectif (journaux, magazines, revues, emballages et verre),
3. L'accès à un service de déchetterie pour les autres déchets,
4. Un service d'enlèvement des encombrants à domicile.

Ces services concernent, sans exception, **TOUS** nos foyers et engagent votre responsabilité de citoyen et les finances publiques (vos impôts).

La collecte et le traitement de vos ordures ménagères

Deux agents de la CCRCSA, avec le camion benne, assurent la collecte hebdomadaire des ordures ménagères et les acheminent à l'incinérateur du Mirail.

Le tri sélectif

De la même manière que les ordures ménagères, le tri sélectif (emballages et JMR (Journaux, Magazines, Revues) est collecté toutes les deux semaines par la CCRCSA.

Le verre, quant à lui, est collecté par un prestataire de service une fois par mois.

Les déchets triés sont ensuite valorisés par des repreneurs retenus par la CCRCSA :

La plupart des déchets correctement triés nous sont ensuite rachetés par ces repreneurs,

Par conséquent, nous remercions tous ceux qui effectuent déjà un tri de qualité.

Deux exemples de rachats :

- 1 tonne de plastique ménager = 174,40 euros,
- 1 tonne d'emballage en aluminium = 392,54 euros,

La déchetterie de Saint Lys

La CCRCSA a passé une convention avec le SIVOM du canton de Saint-Lys afin de vous permettre d'avoir accès à la déchetterie pour y déposer les déchets qui ne sont pas traités au titre des ordures ménagères et du tri sélectif (piles, batteries, tous cartons, morceaux de fer, ferraille, pièces mécaniques, gravats, restes de matériaux de construction, vieux pots de peinture, huiles, déchets verts (tontes, tailles, vieux PVC (exemple : chaises de jardin cassées, chutes de tube, etc.).

Enlèvement d'encombrants

Vous contactez le secrétariat de votre Mairie qui demandera à la CCRCSA de vous rappeler pour vous informer de la date à laquelle elle interviendra à votre domicile pour procéder à l'enlèvement d'encombrants qui ne peuvent être transportés par un véhicule autre qu'un camion (réfrigérateurs, matelas, meubles, chaudières, etc.).

Ce service est assuré, aujourd'hui encore gratuitement, par les agents de la CCRCSA, qui utilisent notre camion plateau pour acheminer ces encombrants à la déchetterie de Saint Lys.



Horaires déchetterie

Horaires d'été

(1^{er} avril au 30 septembre) :
lundi, mercredi et jeudi de 14h à 18h50
vendredi de 10h à 11h50 et 14h à 18h50,
samedi de 10h à 18h50.

Horaires d'hiver

(1^{er} octobre au 31 mars) :
lundi, mercredi et jeudi de 13h à 17h50,
vendredi de 10h à 11h50 et 13h à 17h50,
samedi de 9h à 17h50.

SPECIAL TRAITEMENT DES DECHETS

POURQUOI VOS IMPÔTS SONT GASPILLÉS !



Pour que ce service public
soit véritablement performant,
**VOTRE implication et
VOTRE participation**

En effet, nous constatons que :

1. aujourd'hui le tri sélectif n'est pas encore un réflexe pour tous,
2. des déchets destinés à la déchetterie encombrant quotidiennement vos conteneurs d'ordures ménagères.

**Il ne tient qu'à vous de dire STOP !
POURQUOI ?**

Il est de votre responsabilité de ne pas provoquer l'augmentation de votre taxe d'ordures ménagères, donc de **VOS** impôts.

Il est primordial de trier correctement et de ne pas saturer les conteneurs d'ordures ménagères avec des déchets inappropriés.

**Adoptez ce comportement
et vous optimiserez
les coûts de traitement.**

EXEMPLE 1.

**2 exemples justifient
nos inquiétudes**

Pour chaque tonne de verre jetée dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères (conteneurs verts), la collectivité perd 147,72 euros.

Aujourd'hui, nous déplorons qu'en moyenne une tonne de verre encombre chaque semaine vos bacs d'ordures ménagères

La collectivité **GASPILLE**, par la faute de ceux qui ne trient pas, **7.681,44 euros** de vos impôts par an !

EXEMPLE 2.

Pour chaque tonne de déchets destinés à la déchetterie et traitée au titre des ordures ménagères (conteneurs verts), la collectivité perd 226,22 euros.

Là encore, en moyenne une tonne et demi de ce type de déchets encombrant chaque semaine vos conteneurs d'ordures ménagères.

La collectivité **GASPILLE**, par la faute de ceux qui ne font pas l'effort d'utiliser le service de déchetterie mis à leur disposition, **17.644,89 euros** de vos impôts par an !

**Sur ces deux exemples
= gaspillage annuel de 25.326,33 euros**

Il ne tient qu'à vous d'éviter de jeter votre argent, non pas par la fenêtre mais, en l'occurrence, à la poubelle !

SPECIAL TRAITEMENT DES DECHETS

PROPOSER DE NOUVELLES SOLUTIONS

A l'exemple d'autres collectivités, nous avons mis sur pied ce projet en fonction, de la réglementation et de notre capacité de financement.

Dès le mois d'octobre 2009, nous mettrons en œuvre un service de meilleure qualité en rationalisant la gestion de vos déchets. Cette optimisation a 2 objectifs principaux :

1. Vous permettre de mieux trier en simplifiant la méthode :

Les colonnes JMR (Journaux, Magazines, Revues, prospectus) **ET** Emballages seront remplacées, à proximité de votre logement, par des bacs jaunes. Vous pourrez désormais y mélanger ces déchets. De plus, votre commune vous proposera un point de collecte supplémentaire pour le verre.

2. Ne pas augmenter vos impôts :

En vous proposant un service de meilleure qualité, nous vous invitons à davantage vous impliquer pour éviter que vos impôts augmentent.

Nous concernant nous aurons fait le maximum...

Vous l'avez compris, nous pouvons imaginer les meilleures solutions mais nous resterons TOUJOURS tributaires de votre adhésion

FOCUS SUR LE TRI SELECTIF

Pourquoi trier ?

Les statistiques nationales, dans un contexte similaire au nôtre, révèlent que nous faisons partie des mauvais élèves de la classe !

Devenons de bons élèves et relevons ensemble le challenge !

Le tri sélectif permet de valoriser les déchets. Toutefois, cela dépend de chacun d'entre vous.

**Mal trier,
c'est souiller l'ensemble de la collecte,
Ne pas trier,
c'est pénaliser nos finances.**

COMMENT TRIER ?

Conteneur EMBALLAGES Demain avec le JMR

NE PAS Y METTRE

- Les films plastiques emballant revues, packs d'eau ou de lait,
- Les pots de yaourt, de crème, les barquettes et sacs plastiques.

Y METTRE

- Les bouteilles et flacons vides en plastique des produits de beauté (gel douche, shampoing...) et produits de nettoyage (liquide vaisselle, lessive...) ... qui sont recyclables sans être lavés.



Conteneur JMR Demain avec les EMBALLAGES

NE PAS Y METTRE

- Les grands cartons alvéolés et bruns.

Y METTRE

- Les journaux, les magazines, les revues, (JMR)
- Les prospectus publicitaires.
- Les petits cartons (doivent passer par l'opercule du conteneur ou découpez les avant... sinon déchetterie)

Colonne VERRE

NE PAS Y METTRE

- Les couvercles et bouchons,
- Ampoules électriques et halogènes, néons / vaisselle et objets en porcelaine et faïence / cristal et verres spéciaux.

Y METTRE

- Les bouteilles, flacons et contenants vides en verre qui sont recyclables sans être lavés.